

COMITÉ SYNDICAL

Du jeudi 14 avril 2025 à 17h30

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril 2025 à 17h30, le Comité Syndical s'est réuni au Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) à Brive-la-Gaillarde, sous la présidence de Monsieur YVES LAPORTE.

Nombre de Délégués

En exercice : 129 titulaires et 91 suppléants

Présents : 34

Pouvoirs : 2

Votants : 36

Convocation établie et affichée le :

10 avril 2025

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Sous-Préfecture le :

- de la publication le :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 29

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : 20

Mme Danielle FAUCON, M. Jean-Louis LASCAUX, Mme Hélène LACROIX, M. Alain DOUSSEAU, M. Jean-Paul FRONTY, Mme Corinne FERLAND, M. Guillaume PELISSIER, M. Philippe GILET, M. Yves LAPORTE, Mme Josette FARGETAS, M. Olivier GUIGNARD, M. Jean MEYJONNADE, M. Laurent DONADIEU, M. Alain RIGOUX, M. Alain LAPACHERIE, Mme Anne-Marie OUMEDJKANE, Mme Sonia CHOUZENOUX PINET, M. Bernard CONTINSOUZAS, M. Jean-Louis MICHEL, M. Claude VILLENEUVE.

Communauté de Communes Midi Corrèzien : 9

M. Alain SIMONET, M. Pierre MILY, M. Patrick LABALLE, M. Alain VAUZOUR, M. Christophe LISSAJOUX, M. Pierre MACHE, M. Antoine LAMAGAT, Mme Françoise CHAPOULIE, M. Michel RAYNAL.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT DONNÉ POUVOIR : 2

M. Frédéric SOULIER, Mme Martine JUGIE.

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS PRÉSENTS : 5

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : 2

M. Franck FOURNIER, Mme Myrienne AUSSEL.

Communauté de Communes Midi Corrèzien : 3

M. Jean-Jacques VAILLANT, Mme Josy MARTIN, M. Christian PERNOT.

PV DE SEANCE
Délibération n°2025-4

Le Comité Syndical, réuni conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a désigné Monsieur Alain LAPACHERIE pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : CA ET AFFECTATION DES RESULTATS CUMULES DE FONCTIONNEMENT 2025

RAPPORTEUR : MONSIEUR YVES LAPORTE, MEMBRE DU BUREAU SEBB

Au vu des éléments ci-après du Compte Administratif pour l'exercice 2024, il appartient au Comité Syndical de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	146 569,57	242 442,89	655 439,28	A1	751 312,60
Investissement	43 998,70	32 061,32	112 171,02	A2	100 233,64
Dont 1068		30 000,00			
Fonctionnement	102 570,87	210 381,57	543 268,26	A3	651 078,96

RESTES A REALISER (4)						
	Dépenses	Recettes			Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	98 174,40	III + IV	0,00	B1	-98 174,40
Investissement	I	98 174,40	III	0,00	B2	-98 174,40
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	653 138,20
Investissement	A2 + B2	2 059,24
Fonctionnement	A3 + B3	651 078,96

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	102 570,87	G	210 381,57
	Section d'investissement	B	43 998,70	H	32 061,32
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	543 268,26
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	112 171,02
		-		-	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	146 569,57	= G + H + I + J	897 882,17
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	98 174,40	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	98 174,40	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	102 570,87	= G + I + K	753 649,83
	Section d'investissement	= B + D + F	142 173,10	= H + J + L	144 232,34
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	244 743,97	= G + H + I + J + K + L	897 882,17

- Le compte administratif 2024 dégage les écritures suivantes :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	102 570,87 €	210 381,57 €
<i>Excédent</i>	0	543 268,26 €
Section d'investissement	142 173,10 €	144 232,34 €
<i>Excédent</i>		112 171,02 €
RAR	98 174,40 €	0
<i>Besoin de financement</i>	0	0

RAR =
- Montant restant du marché
SCoT

- Les résultats 2024 à affecter :

Affectation du résultat en investissement (cpt/ 1068R)	0 €
Affectation du résultat en fonctionnement (cpt/ 002 R)	651 078,96 €
Reprise du résultat d'investissement (cpt/ 001 R)	100 233,64 €

► Il a été proposé au Comité Syndical :

Article 1 : D'affecter le résultat de la section fonctionnement comme suit :

- Affectation du résultat en investissement (cpt/ 1068R) :0 €
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2025 (Ligne 002 R) :
.....651 078,96 €
- Reprise du résultat d'investissement sur BP 2025 (Ligne 001) :100 233,64 €

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Yves LAPORTE,
Membre titulaire du Bureau**



***Le Président du Syndicat, Christian PRADAYROL, n'a pas pris part au vote.**